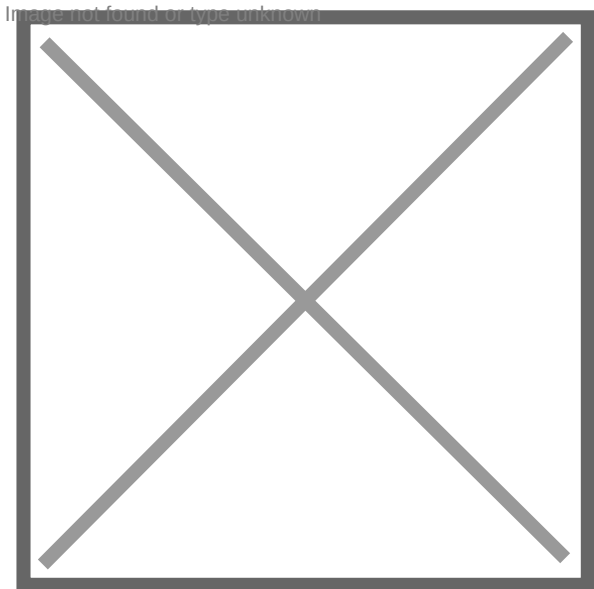




Vendre un bien après une séparation

Par **hertement**, le **23/06/2009 à 18:47**

Bonjour,
Séparée de mon concubin, je souhaite vendre notre maison achetée en commun, il refuse, quel est la juridiction compétente, faut'il un avocat pour mernreprésenter. Le bien se situe dans le 35.

Par **Visiteur**, le **23/06/2009 à 19:54**

Vous êtes en indivision et nul ne peut vous obliger à rester en indivision,
nil faut donc lui demander de racheter votre part officiellement par lrarnrns'il ne le fait pas il faut voir un notaire pour appliquer la procédure de sortie d'indivision
nil faudra en effet saisir le tgi si le notaire n'y arrive pas, le ministère d'avocat est obligatoirernrnpour tout savoir sur la vente:
http://www.XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
[fluo]SITE INTERNET EFFACE - PAS DE PUB SUR LE FORUM[/fluo]
bonne lecture

Par **hertement**, le **25/06/2009 à 18:04**

Merçi à frederic